

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL251

présenté par
Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« de la race, ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l’alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de retirer la mention de la race de cette proposition de loi.

Deux arguments viennent appuyer cette suppression :

D’abord la loi mentionne déjà la lutte contre les discriminations « à raison de l’ethnie » d’un individu. La mention de la race fait donc doublon et n’est pas forcément utile dans la mesure où la proximité entre ces notions permet à un juge de sanctionner des situations semblables.

En second lieu il convient de rappeler que la réforme constitutionnelle à venir devrait, comme celle proposée en 2018, supprimer le mot race de notre constitution. Par souci de cohérence il conviendrait de ne plus l’employer dans les futurs textes législatifs.